Jeu de l'olive : un collégien victime d'agression sexuell

Biterrois. Une plainte a été déposée. L'auteur présumé des faits, 11 ans, a été exclu de l'établi

Le 4 juin dernier, un élève de 12 ans du collège de Saint-Gervais-sur-Mare, au nord-ouest de Béziers, a été victime au sein de l'établissement du "jeu de l'olive" (pratique malsaine consistant à enfoncer un doigt dans les fesses). Un phénomène qui inquiète et qui a tendance à se répandre dans les cours de récréation.

Selon France Bleu Hérault, le médecin traitant a constaté l'agression sexuelle. La victime a eu un jour d'ITT. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Bédarieux pour agression sexuelle sur enfant de moins de 13 ans.

C'est en fin de matinée que la mère du collégien a retrouvé son fils qui ne parvenait plus à s'asseoir. En larmes, il a expliqué ce qui lui était arrivé. *« Mon fils a été sali*, explique la mère de la jeune victime. *Il a été la cible de brimades et de coups dès le début de l'année scolaire. Jamais, le corps enseignant n'a réagi. Le jour des faits, ils ont enfoncé un bâton dans les fesses de mon fils alors que toute la classe se rendait à un cours de sport. Par chance, le professeur a tout de suite ramené tous les élèves dans l'établissement et en a avisé la direction ».*

■ **Un jeu malsain qui sévit dans les cours de récréation.** J-M. M.

Exclusion définitive

Depuis les faits, l'agresseur présumé, âgé de 11 ans, a été exclu définitivement du collège. Celui qui aurait eu l'idée de ce "geste" a écopé de dix jours d'exclusion. *« J'ai tout de suite pris attache avec le proviseur qui gère le collège de Bédarieux et de Saint-Gervais. Il a pris des mesures d'exclusion. Dès le lendemain, nous étions victimes d'insultes et de menaces de la part d'élèves qui ne verraient plus leur copain... »*, précise la mère de la victime.

« Ce phénomène a pris de court tout le monde dans cet établissement, indique, sous couvert d'anonymat, un professeur du collège. *L'élève qui a été exclu est aussi un gosse à problèmes. Nous allons faire de la prévention sur les risques, mais il est inquiétant de voir ces jeux prendre autant d'ampleur. »*

Depuis les faits, la victime serait pointée du doigt dans le collège. Selon la mère de famille, le rectorat de Montpellier aurait proposé deux solutions : envoyer le collégien dans un établissement situé à 42 km de son collège actuel ou payer les frais de scolarité à domicile en attendant que cette histoire soit oubliée. *« Nous ne savons pas ce que mon fils fera lors de la prochaine rentrée »*, explique la mère, désemparée.

« Nous envisageons de déménager »

« Nous envisageons de déménager. Je trouve que c'est honteux car, comme souvent, c'est la victime qui part et non ceux qui sont à l'origine des drames. Comme mon fils est fragile, il a été la cible de certains élèves violents qui l'ont frappé à trois reprises depuis le début de l'année. Mais de cette violence, personne ne veut en parler pour ne pas nuire à l'établissement. En plus, les gens ont peur. Ils préfèrent se taire », ajoute la mère du collégien agressé.

Joint par téléphone mardi, le rectorat a précisé : *« Nous accompagnons la famille de la victime depuis que nous avons eu connaissance des faits. Toutes les solutions sont ouvertes pour que la victime reste ou pas dans son établissement C'est la famille qui va choisir. »*

Concernant la lutte engagée contre le "jeu de l'olive", *« nous menons des actions au quotidien pour lutter contre ces agissements. Pour y parvenir, nous mettons en œuvre des actions très diverses susceptibles de sensibiliser au mieux les élèves. »*

JEAN-PIERRE AMARGER
jpamarger@midilibre.com

Un lycéen condamné

En janvier, en Meurthe-et-Moselle, un lycéen de 18 ans avait été placé en garde à vue, puis jugé en comparution immédiate pour avoir mis un doigt dans l'anus d'un camarade à travers ses vêtements, dans un lycée de Jarny. Une pratique appelée "jeu de l'olive", selon *Le Républicain lorrain*, qui avait révélé l'affaire.

Lors de l'audience au tribunal correctionnel, les magistrats ont rappelé que cet acte *« est un acte sexuel. Et lorsque cela se produit sans le consentement de la personne, c'est un viol »*. Le lycéen a toutefois été relaxé pour l'agression sexuelle, mais condamné pour violences dans un établissement scolaire. Il a écopé de 35 heures de travail d'intérêt général.

En avril, dans la Sarthe, une plainte a été déposée à la suite *« d'un jeu malsain qui a dérapé »*. Le jeu serait celui de l'olive. Cinq lycéens à l'origine de l'agression présumée ont été immédiatement expulsés de l'établissement.

QUESTION

« Expliqu
limite ab

D'où vient cet

Au départ, c'est u
tiaires" qui a dé
écoles. C'est une
de comporter
groupe. Quand
ce "jeu" fait parti
n'est pas vécu
agression. Ce qu
cas ici.

**Quel comporte
adultes doiver
avec les enfan
et auteurs ?**

La question de l'
la parole des
importante. Il s'a
la limite absolue
chir : le corps d
adultes doivent
fait qu'on a pas l
cher le corps de
leur consentem
pas nier ce que
entendre sa paro
pas banaliser ces
fois, est-ce que l
sont rendu comp
faisaient ? La pr
ces comporter
d'internet où le c
nu un objet. Les
des images, sans
ment. Il faut leu
sens, parler de c
à l'autre. La ques
tion ne peut pas
de la question d

24 HEURES D'ACTUALITÉ DANS LA RÉGION

Béziers

l'olive : un collégien
e d'agression sexuelle

été déposée. L'auteur présumé des faits, 11 ans, a été exclu de l'établissement.

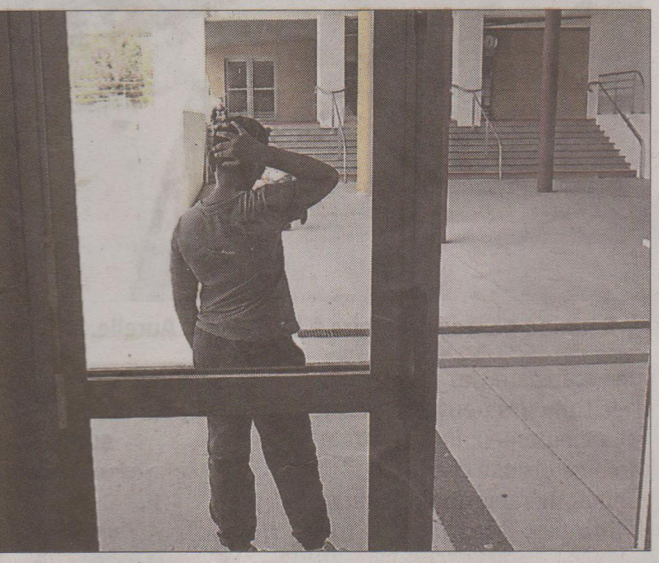

n jeu malsain qui sévit dans les cours de récréation. J-M. M.

demain, nous étions victi-
s d'insultes et de menaces
a part d'élèves qui ne ver-
nt plus leur copain... », pré-
la mère de la victime.
phénomène a pris de court
le monde dans cet établis-
ent, indique, sous couvert
onymat, un professeur du collège. *L'élève qui a été exclu est aussi un gosse à problèmes. Nous allons faire de la prévention sur les risques, mais il est inquiétant de voir ces jeux prendre autant d'ampleur. »*

Depuis les faits, la victime serait pointée du doigt dans le collège. Selon la mère de famille, le rectorat de Montpellier aurait proposé deux solutions : envoyer le collégien dans un établissement situé à 42 km de son collège actuel ou payer les frais de scolarité à domicile en attendant que cette histoire soit oubliée. *« Nous ne savons pas ce que mon fils fera lors de la prochaine rentrée »*, explique la mère, désemparée.

« Nous envisageons de déménager »

« Nous envisageons de déménager. Je trouve que c'est honteux car, comme souvent, c'est la victime qui part et non ceux qui sont à l'origine des drames. Comme mon fils est fragile, il a été la cible de certains élèves violents qui l'ont frappé à trois reprises depuis le début de l'année. Mais de cette violence, personne ne veut en parler pour ne pas nuire à l'établissement. En plus, les gens ont peur. Ils préfèrent se taire », ajoute la mère du collégien agressé.

Joint par téléphone mardi, le rectorat a précisé : *« Nous accompagnons la famille de la victime depuis que nous avons eu connaissance des faits. Toutes les solutions sont ouvertes pour que la victime reste ou pas dans son établissement C'est la famille qui va choisir. »*

Concernant la lutte engagée contre le "jeu de l'olive", *« nous menons des actions au quotidien pour lutter contre ces agissements. Pour y parvenir, nous mettons en œuvre des actions très diverses susceptibles de sensibiliser au mieux les élèves. »*

JEAN-PIERRE AMARGER
jpamarger@midilibre.com

n lycéen condamné

janvier, en Meurthe-et-
selle, un lycéen de 18
avait été placé en garde
e, puis jugé en comparu-
immédiate pour avoir
un doigt dans l'anus
camarade à travers ses
nents, dans un lycée de
. Une pratique appelée
de l'olive", selon *Le*
blicain lorrain, qui avait
é l'affaire.
de l'audience au tribu-
rrectionnel, les magis-
nt rappelé que cet acte
n acte sexuel. Et lors-
ela se produit sans le consentement de la personne, c'est un viol ». Le lycéen a toutefois été relaxé pour l'agression sexuelle, mais condamné pour violences dans un établissement scolaire. Il a écopé de 35 heures de travail d'intérêt général.

En avril, dans la Sarthe, une plainte a été déposée à la suite *« d'un jeu malsain qui a dérapé »*. Le jeu serait celui de l'olive. Cinq lycéens à l'origine de l'agression présumée ont été immédiatement expulsés de l'établissement.

QUESTIONS À

ÉLISABETH NICE-POINTIS
Assistante sociale dans l'Hérault

« Expliquer la limite absolue »

D'où vient cette pratique ?
Au départ, c'est un jeu de "vestiaires" qui a dérivé dans les écoles. C'est une sorte de code de comportement dans un groupe. Quand on l'intègre, si ce "jeu" fait partie des rites, ce n'est pas vécu comme une agression. Ce qui n'est pas le cas ici.

Quel comportement les adultes doivent-ils avoir avec les enfants, victime et auteurs ?
La question de l'autorité et de la parole des adultes est importante. Il s'agit d'expliquer la limite absolue à ne pas franchir : le corps de l'autre. Les adultes doivent insister sur le fait qu'on a pas le droit de toucher le corps des autres sans leur consentement. Il ne faut pas nier ce que l'enfant vit et entendre sa parole. On ne doit pas banaliser ces actes. Toutefois, est-ce que les auteurs se sont rendu compte de ce qu'ils faisaient ? La propagation de ces comportements vient d'internet où le corps est devenu un objet. Les enfants voient des images, sans accompagnement. Il faut leur donner un sens, parler de ce que ça fait à l'autre. La question de l'émotion ne peut pas être séparée de la question du corps.